MAIRIE DE CHÂTEAUVILAIN

Procès-Verbal du Conseil Municipal du Jeudi 17 juillet 2025 à 18h30 en Mairie

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juillet, à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVILAIN s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GAUDE Daniel, le Maire.

Présents : GAUDE Daniel, NAUD Dominique, GOY Lionel, WARGNIER Séverine, DECHENAUX Pascal, DESTOMBES Pierre-Brieuc, AMMI Lionel, REVERDY Emmanuelle, CHOVEAU Roger.

Excusés : DURAND Georges, RAMIREZ Laettitia, THOMAS Magali, LE MEN Aurore, FOULU-MION Antoine.

Secrétaire de séance : Dominique NAUD.

Convocation du 11 juillet 2025	
En Exercices	14
Présents	09
Votants	09
Excusés	05
Procurations	00

Ordre du Jour

I COMMISSIONS COMMUNALES

Administration générale et Finances **Daniel GAUDE et Lionel GOY**

Délibération n°029-2025 : Attribution et signature du marché travaux chemin de la Buissonnière

Présentation divers devis :

- **G. Environnement Etude Pollution parcelle ancienne usine**
- **Parking Ecole CST signalisation**
- **Travaux supplémentaire gabion Jeux de boules**
- **Illumination de fin d'année**
- **Classement de la voirie communale par la poste**
- **Réflexion sur la propriété indivision Morel/Joly**

Fin du bail emphytéotique avec Alpes Isère Habitat de la résidence place de l'Eglise : Proposition de prolonger le bail de 2 ans ce qui laissera le temps à la nouvelle équipe élu en mars 2026 de prendre une décision

Questions Diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 03 juin 2025 est adopté à l'unanimité des présents.

I COMMISSIONS COMMUNALES

Administration générale et Finances **Daniel GAUDE et Lionel GOY**

Délibération n°029-2025 : Attribution et signature du marché travaux chemin de la Buissonnière

M. le Maire présente l'analyse des offres effectuée par le maître d'œuvre, bureau d'étude Alp'étude de Moirans suite à la consultation par procédure Adaptée (articles R2123-1 +4+5 et R2131-12 du Code de la Commande Publique) mise en concurrence en date du 10/06/2025 pour les travaux d'aménagement de Sécurité Chemin de la Buissonnière.
Deux entreprises ont répondu à cet appel d'offre :
Entreprise GACHET de Champier
Entreprise FOURNIER de Cessieu

Après analyse le maître d'œuvre propose le classement suivant :

Rang	Note/20	Entreprise	Montant total € H.T
N°1	18,50	FOURNIER	69 908,00 €
N°2	17,46	GACHET	78 208,00 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :
DÉCIDE à l'unanimité des présents d'attribuer le marché à **l'entreprise FOURNIER** pour un montant total **de 69 908,00 € H.T.**

Présentation divers devis :

Délibération n° 030-2025 : Sondage sol terrain communal Ancienne Usine de Tissage

VU la Délibération n°021-2025 en date du 03/06/2025 concernant la cession de Parcelles figurant dans le bien privé de la commune pour la réalisation d'un lotissement par un promoteur privé.
M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande du promoteur et pour pouvoir finaliser la vente, un diagnostic de pollution doit être réalisé sur la parcelle B371 ou était édifié l'ancienne usine de tissage démolie en 2018.

Devant l'urgence de ces travaux, M. le Maire informe qu'il a consulté deux entreprises référencées sur ce secteur.
Fondasol Coût du devis : 6 100,00 € H.T
G Environnement Coût du devis : 4 378,75 € H.T
Il a retenu l'entreprise G Environnement mieux disante.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :
APPROUVE ET VALIDE à l'unanimité des présents le choix de l'entreprise G Environnement pour un coût de 4 378,75 € H.T.

Délibération n°031-2025 : Pose d'une Signalétique Parking devant Ecole

M. le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise CST Signalisation située à Bizonnes pour la réalisation et la pose d'une signalétique sur le parking devant l'Ecole.
Ces travaux permettront une mise en sécurité des enfants et des usagers.

Coût du devis 8 118,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :
DÉCIDE à l'unanimité de faire réaliser ces travaux de signalétique avant la prochaine rentrée scolaire de septembre 2025.
VALIDE le coût du devis de 8 118,00 € H.T.

Délibération n°032-2025 : Travaux supplémentaire Terrain de Boules

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise Jérem'Agri qui a effectué la pose de gabion pour la rénovation du terrain de boule, a accepté après validation de son devis de placer les pierres pour un meilleur visuel.
Le temps passé, a créé un surcoût pour l'entreprise qui demande une participation à la commune à hauteur de 1 000 € H.T.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :
ACCEPTE la participation de 1 000 € H.T. en faveur de l'entreprise Jérem'Agri.

Délibération n°033-2025 : Illuminations Acquisition de Décors

M. le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Citylum située à Villefontaine pour l'acquisition de nouveaux décors pour les illuminations de décembre.

Deux options sont proposées :
Option N° A : 2 133,93 € H.T.
Option N° B : 1 510,40 € H.T.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :
VALIDE l'option N°B pour un coût de 1 510,40 € H.T.

Classement de la voirie communale par la poste :
Vu la délibération n°018-2025 : concernant la validation du devis de l'entreprise Geoptis pour la mise à jour du tableau de classement des voies communales ; la restitution des documents aura lieu le 23 septembre à 14h30 en mairie.
La commune aura jusqu'en novembre 2025 pour déclarer les changements auprès de l'Etat, ce qui devrait permettre une augmentation de la DGF (Dotation Globale Forfaitaire) à percevoir à partir du 01 janvier 2026.

Délibération n°034-2025 : Fin du bail emphytéotique avec Alpes Isère Habitat de la résidence place de l'Eglise

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la fin du bail emphytéotique passé avec Alpes Isère Habitat (OPAC38) concernant la résidence place de l'Eglise soit l'ancienne Cure.
Il propose de demander à Alpes Isère Habitat une prolongation du bail de 2 ans ce qui laissera le temps à la nouvelle équipe élu en mars 2026 de prendre une décision.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :

ACCEPTE de faire une demande de prolongation du bail emphytéotique de 2 ans.

Délibération n°035-2025 : Réflexion sur la propriété indivision Morel/Joly : M. le Maire propose au Conseil Municipal de faire une offre sur le tènement situé 1 chemin du Fayeu regroupant la maison et le terrain. Accord du CM.

Questions Diverses :

- M. le Maire informe que l'assurance à rembourser le reliquat du sinistre « choc de véhicule sur panneaux entrée sud » de 2024 soit 301,44 €.

Bâtiments :
- Un changement de serrure va être réalisé par l'entreprise Métallerie Rolland à l'école, coût 431,00 € H.T.
- L'entreprise Besset Nettoyage effectuera un nettoyage de la salle des fêtes fin août et réalisera également le lavage des vitres de la mairie.
- Monsieur Lionel Ammi présente une solution de caméra avec panneau solaire pour la mise en sécurité des bâtiments communaux. Une réflexion est lancée.
- CAPI : Le conservatoire propose à la commune d'accueillir un concert, au vu des dates proposées une seule peut convenir sur 2026 le 12 juin, en attente de validation.
- Monsieur Richard-Daniel Boisson, Sous-préfet de la Tour du Pin viendra visiter la commune le mercredi 3 septembre à 16h.

Fin de séance 20h

La secrétaire de séance,

Dominique NAUD

Le Maire,

Daniel GAUDE